



UN DÉPART POUR L'ACTION

RAPPORT DE L'ÉVÉNEMENT RÉGIONAL JEUNESSE
TENU LES 21 ET 22 JANVIER 2000



1550 rue Metcalfe
bureau 810
Montréal, Québec
H3A 3P1

Téléphone: 842-2400
Télécopieur: 842-4599

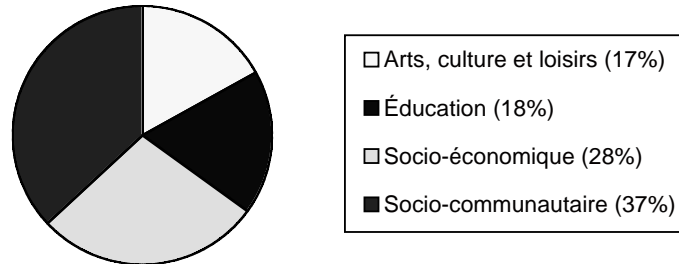
forumjeunesse@crdim.pixelweb.net

Document imprimé en août 2000
par Imprime-Emploi

Introduction	5
Création du Forum jeunesse de l'île de Montréal	6
L'Événement régional jeunesse	6
Participation	6
Déroulement	7
Élections	7
Liste des membres	9
Sièges par secteur	9
Sièges spécifiques	9
Sièges cooptés	10
Sièges d'observateurs	10
Caractéristiques de la population jeune	11
Nombre de jeunes	11
Répartition hommes-femmes	11
Immigrants	11
Thème 1 - Services sociaux, santé et justice	12
Bref portrait de la situation	12
Pauvreté	12
Vie en marge	12
Grossesse à l'adolescence	12
Consommation d'alcool et de drogues	13
Suicide et détresse psychologique	14
Violence	14
Judiciarisation	15
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	15
Thème 2 - Revenu et Emploi	16
Bref portrait de la situation	16
L'emploi dans la région de Montréal	16
Conditions d'emploi chez les jeunes travailleurs	16
Répartition hommes-femmes	17
Taux de chômage	17
Jeunes sans revenu	17
Conditions économiques des étudiants	18
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	18
Thème 3 - Éducation et apprentissage	19
Bref portrait de la situation	19
Portrait du système d'éducation sur l'île de Montréal	19
La pauvreté dans les écoles de la région de l'île de Montréal	19

Fréquentation et diplôme	19
Réussite aux épreuves uniques	20
L'étudiant, la métropole et le transport en commun	20
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	21
Thème 4 - Accès et influence dans les lieux décisionnels	22
Bref portrait de la situation	22
Éducation	22
Emploi et économie	22
Organismes communautaires jeunesse	22
Les domaines d'absence des jeunes	23
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	23
Thème 5 - Habitation	24
Bref portrait de la situation	24
Économique	24
Discrimination dans l'accès au logement	25
Conditions des logements	25
Sans abri	25
L'exode vers les banlieues	25
Les mesures gouvernementales	25
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	26
Thème 6 - Arts, culture et loisirs	27
Bref portrait de la situation - le loisir	27
La participation des jeunes	27
Des obstacles à la pratique du loisir	28
Des apports bénéfiques	28
Une base fragile	28
Bref portrait de la situation - la culture	28
Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur ce thème	29
Conclusion	30

Taux de participation par secteur à l'Événement régional jeunesse - Île de Montréal



Déroulement

Pour débiter l'Événement, les participants devaient partager, en groupe d'une dizaine de personnes, les résultats de leur consultation et établir une liste commune des priorités recueillies dans leur milieu. Par la suite, une liste synthèse a été construite à partir des listes de chacun des petits groupes.

Le lendemain, les participants se sont vu remettre cette liste synthèse et ont eu à privilégier les plus significatives. Le travail d'identification concerté des priorités régionales s'est fait en ateliers thématiques et les participants devaient choisir l'un ou l'autre des cinq (5) ateliers suivants :

- Revenu et emploi
- Éducation et apprentissage
- Santé, justice et services sociaux
- Habitation
- Arts, culture et loisirs

La thématique " Accès et influence dans les lieux décisionnels " a été abordée dans tous les ateliers. Enfin, un atelier pour les adolescents s'est tenu afin qu'ils puissent se prononcer sur les six (6) thématiques.

En après-midi, des plénières-thématiques ont permis d'ordonner les priorités pour chacun des thèmes.

Élections

Par souci de représentativité, 22 participants représentant des jeunes des communautés culturelles, des gais et lesbiennes, des femmes, des milieux socio-communautaire, socio-économique, de l'éducation, des arts et de la culture ont été élus pour former le Forum jeunesse de l'île de Montréal. Bien qu'un siège pour l'élection d'un(e) représentant(e) des personnes handicapées était prévu, personne n'a été élue. Les membres du Forum jeunesse ont reçu le mandat de combler ce poste. Même chose du côté du secteur de l'éducation où un poste

Dans le cadre du Plan d'action jeunesse 1998-2001 déposé par le gouvernement du Québec, les conseils régionaux de développement (CRD) ont eu le mandat de créer des Forums jeunesse sous leur égide dans chacune des 17 régions. Les Forums jeunesse sont des instances permanentes où siègent des jeunes de la région. Leurs principaux mandats, tels que libellés dans le Plan d'action jeunesse, sont d'exercer un rôle conseil auprès des CRD sur les problématiques touchant les jeunes et de s'assurer de leur représentation au conseil d'administration. De plus, les Forums jeunesse permettront la concertation entre les intervenants jeunesse locaux et régionaux afin de maximiser la cohérence et l'efficacité de leurs interventions. Ils devront aussi intégrer les problématiques jeunesse dans le développement régional et local en proposant leurs priorités dans les différentes planifications stratégiques des 17 CRD du Québec. Afin de réaliser ces mandats, les Forums jeunesse devront rédiger et réaliser des plans d'actions régionaux jeunesse.

L'Événement régional jeunesse

Le 16 mars 1999, un comité provisoire composé de représentants jeunes de différents secteurs fut constitué pour mettre en place le Forum jeunesse de l'île de Montréal. Ses rencontres ont notamment permis d'élaborer un document de consultation en vue de l'Événement régional jeunesse des 21 et 22 janvier 2000, qui créait officiellement le Forum jeunesse de l'île de Montréal.

Cet événement avait pour objectifs d'identifier les priorités régionales jeunesse et d'élire des jeunes de différents milieux afin de composer le Forum jeunesse de l'île de Montréal. La concertation des acteurs jeunes de la région était également souhaitée afin de faciliter la mise en place de mesures concrètes pour les jeunes de la région.

Or, en novembre 1999, plus de 600 groupes jeunes avaient été conviés à effectuer une consultation au sein de leur milieu afin de se positionner face aux problématiques jeunesse de la région de Montréal. Par la suite, ils étaient invités à venir partager le fruit de leur consultation lors de l'Événement régional jeunesse.

Participation

Plus de 275 personnes ont participé à l'Événement qui s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal. L'Événement régional jeunesse visait la participation massive des jeunes âgés entre 12 et 30 ans. En considérant que 81 % des participants étaient âgés de moins de 30 ans, nous pouvons affirmer que l'objectif fût atteint. La gente féminine représentait 54 % des participants.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'Événement régional jeunesse tenu les 21 et 22 janvier 2000. Sa lecture vous permettra de comprendre ce qui a mené à la création du Forum jeunesse de l'île de Montréal ainsi que l'essentiel de ses mandats et positions. De plus, ce document se veut une référence inévitable pour les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal et leurs partenaires puisqu'il contient les priorités telles que libellées par les participants à l'Événement régional jeunesse ainsi que plusieurs informations et données statistiques provenant du cahier de consultation ayant été largement diffusé avant l'Événement. Ces priorités devront absolument être considérées lors de l'élaboration du Plan d'action régional jeunesse. En effet, le Forum jeunesse de l'île de Montréal devra tenter de répondre, en premier lieu, à ces besoins lors de l'application de stratégies d'actions.

Déjà, des priorités du Forum jeunesse furent considérées et insérées dans les différentes rubriques du Plan stratégique de développement régional 2000-2005 du CRDÎM. Ce Plan devra d'abord être approuvé par les membres du CRDÎM en assemblée générale. Ensuite, il fera l'objet d'une négociation avec le Gouvernement et aboutira à la signature d'une entente spécifique pour la région. Cela engagera les composantes du CRDÎM et le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que soient atteints les objectifs de cette planification. Le Plan stratégique 2000-2005 est le deuxième plan présenté par le CRDÎM et il sera le premier à inclure spécifiquement plusieurs des attentes formulées, en concertation, par des centaines de jeunes de la région.

n'a pas été comblé lors de l'Événement. Comme aucun représentant de niveau collégial n'a été élu, il a été suggéré que le Forum jeunesse comble ce poste par un représentant de ce niveau. De plus, à la demande des participantes et participants, un poste pour les adolescents fut créé et une représentante fut élue à ce poste. Enfin, deux membres combleront les sièges cooptés. Ils ou elles devront être élu(e)s par le Forum jeunesse afin de compléter la liste des 26 membres du Forum jeunesse.

Composition du Forum jeunesse de l'île de Montréal (26 membres)

Sièges par secteur

Culture, sports et loisirs

Luc-Michel Belley, Faîtes de la musique (FDM)

Annick Brisindi, Créations etc.

André Labrèche, Caserne 18-30

Éducation

Marie-Claude Charbonneau, Association étudiante du secondaire de la CSDM

Marie-Christine Latte, Cégep Bois-de-Boulogne

Patrick Lebel, FAECUM

François Robert, AGEsshalcUQAM

Socio-économique

Karine Blondin, Force Jeunesse

Julie Bourassa, CJE Hochelaga-Maisonneuve

Yanick Doirin, Centre génération emploi

Marie-Josée Gohier, Foyer des jeunes travailleurs

Jean-François Léveillé, Jeune chambre de commerce

Julie Veer, Conseil central de Montréal CSN

Social-communautaire

Abebech Assefa, Centre de ressources de la communauté noire

Annie Desrosiers, L'Hôte maison

Isabelle Laliberté-Jarry, Maison des jeunes chemin faisant inc.

Myrlande Riopel, Service hébergement St-Denis

Sièges spécifiques

Communautés culturelles et minorités visibles

Jems Alcine, Maison d'Haïti

Neil Armand, Centre de formation en informatique

Personnes handicapées

Vacant

Personnes gaies et lesbiennes

Carle Bernier-Genest

Femmes

Vacant

Adolescents

Roxanne Séguin

Conseil Permanent de la Jeunesse

Nicolas Poirier-Quesnel, CPJ

Sièges cooptés (Sièges qui combleront les lacunes dans la représentativité)

Daniel Champagne, CTM-FTQ
Vacant

Sièges d'observateurs (sans droit de vote)

Régie régionale de la santé et des services sociaux
Monique Tessier, RRSSS - Montréal-Centre

Ville de Montréal

Maryse Bouchard, Comité du Maire sur les jeunes
Carole Chouinard, Service des sports, des loisirs et du développement social

Villes de banlieue

Vacant

Table inter-ordre d'enseignement

Michel Sylvestre, Regroupement des Cégeps de l'île de Montréal

Communauté urbaine de Montréal

Vacant

Conseil régional du développement de la main-d'œuvre de Montréal

Vacant

Ministère de la Métropole

Danièle Aveline, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Bref portrait de la situation

Depuis 40 ans, des institutions publiques, ont été mises en place pour aider les jeunes considérés " en difficulté ". Depuis le milieu des années 70, un réseau parallèle d'organismes alternatifs et communautaires s'est développé pour offrir une réponse à l'isolement et à l'exclusion sociale et économique des jeunes et proposer un projet de participation sociale des jeunes. Au cours des années 70 et 80 des lois ont été adoptées pour assurer la protection et le plein développement des jeunes. Par contre, d'autres lois ont sanctionné les comportements jugés " dangereux ".

Avec la détérioration des conditions de vie et d'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes, le nombre de jeunes en situation précaire a explosé. Chômage, désaffiliation sociale, isolement, désœuvrement et insécurité face à l'avenir sont le lot d'un nombre croissant de jeunes.

Pauvreté

Le niveau de revenu a une incidence importante sur la santé des individus³. La région de Montréal est un lieu d'accueil pour les jeunes des autres régions et parfois ceux-ci vivent en " statut précaire ". Des conditions de vie adéquates pour les jeunes et leur famille constituent la base de toute prévention dans les domaines de la santé, du développement social et de la justice. Rappelons-nous que 30 % de la population de Montréal vit en dessous du seuil de la pauvreté⁴.

Vie en marge

La détérioration des conditions générales de vie et d'intégration sociale d'un nombre croissant de jeunes entraîne le développement de communautés marginales parmi les jeunes, comme celles des " jeunes de la rue ", des " jeunes sans-abri " ou encore des " gangs de rue ".

Jeunes sans-abri : Personnes se voyant dans l'incapacité d'assurer son logement de façon autonome et continue.

Jeunes de la rue: Groupe plus restreint de jeunes qui s'organisent dans la rue.

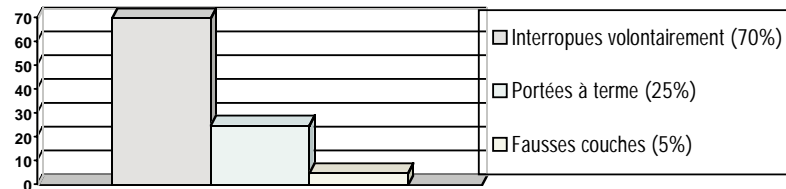
Gang de rue: Jeunes en marge qui organisent leur survie autour d'activités criminelles.

Grossesse à l'adolescence

La vie sexuelle des jeunes est de plus en plus précoce et les risques de grossesse non-désirée croissent en conséquence. Un projet de maternité comme phénomène d'investissement semble se dessiner chez les jeunes femmes à faible revenu parmi lesquelles l'accès à un projet de vie autre semble temporairement ou définitivement difficile. La présence d'un conjoint stable semble aléatoire.

En 1992-1993, le taux de grossesse à Montréal pour les adolescentes entre 14 et 17 ans était de 28 pour 1000. Cela représente 2 168 grossesses pour ces années.

Grossesses à Montréal pour les adolescentes entre 14 et 17 ans



Entre 1991 et 1994, les Montréalaises âgées entre 15 et 19 ans affichent un taux de grossesse de 40 % supérieur à celui des Québécoises. Les interruptions volontaires de grossesse dépassent de plus de 70 % celles du Québec.

La réalité de la grossesse est plus présente chez les personnes à faible revenu⁵. Pour celles qui ont décidé de garder leur enfant, la pauvreté les guette et les difficultés associées à une intégration aux études et sur le marché du travail se multiplient.

L'excès d'alcool et la consommation de drogues sont des problématiques qui

Consommation d'alcool et de drogues

touchent les jeunes et les statistiques démontrent que les jeunes de la rue les vivent avec plus d'acuité.

Selon une étude de la CÉCM de 1994, 67 % des répondants ont répondu avoir consommé de l'alcool au cours de la dernière semaine, soit en moyenne 4,2 consommations⁶. À Montréal en 1992-1993, 77 % des jeunes entre 15 et 24 ans ont déjà consommé de l'alcool. La consommation excessive d'alcool chez les 15-24 ans se chiffre à 22 %. Chez les jeunes de la rue, on relève, à Montréal, que 99 % de ceux âgés entre 12 et 25 ans ont consommé de l'alcool, dont 56 % en grande quantité. 27 % des 15 à 24 ans consomment des drogues à Montréal et les gars sont majoritaires. À Montréal, chez les jeunes de la rue âgés entre 12 et 25 ans, on note que 97 % ont consommé des drogues. Les 2/3 d'entre eux en ont pris assez pour être intoxiqués⁷.

Le phénomène n'est pas nouveau, sinon pour l'importance que cette consommation prend dans la vie des jeunes, aux prises avec des difficultés d'intégration sociale et un manque d'alternatives socioéconomiques (manque de travail, difficulté d'accès à l'école, manque de soutien social, etc.).

Chez les jeunes pour lesquels aucune autre activité ne vient se substituer à la

fin de l'adolescence, la poursuite des activités de consommation et l'insertion dans les réseaux de commerce de drogues " dans la rue " constituent parfois les seules alternatives de survie et d'appartenance accessibles et peuvent influencer sur leur santé et leurs rapports avec la justice.

Suicide et détresse psychologique

Le suicide est la première cause de décès chez les jeunes entre 18 et 24 ans. Le taux annuel de suicide chez les hommes est supérieur à celui des femmes, toute proportion gardée. En effet, de 1993 à 1995, chez les jeunes âgés entre 15 et 29 ans, le taux de suicide des montréalais était de 24,8 suicides pour 100 000 décès. Cependant, chez les femmes, ce taux était de 6 suicides pour 100 000 décès⁸.

En 1992-1993, ce sont les 15 à 24 ans qui constituaient le groupe le plus important de personnes présentant un niveau élevé de détresse psychologique, c'est-à-dire présentant des symptômes qui pourraient les amener à avoir besoin d'aide psychologique. C'est 34,5 % de la population jeune montréalaise qui souffre de détresse psychologique⁹.

Les motifs de cette désespérance face à la vie ne sont pas identifiés par les relevés statistiques. Il nous serait possible de penser que l'isolement, l'exclusion, l'absence de projets de vie, le sentiment d'impuissance ou d'incompétence sont reliés à des événements précipitants (une perte, un deuil, un échec ...) qui pourraient expliquer que certains jeunes veuillent mettre fin à la souffrance qui les habite et pour laquelle ils ne voient pas de fin ou d'issue.

Violence

L'ampleur du phénomène de la violence peut être difficilement reflétée en chiffres. Nous pouvons tout de même affirmer qu'en 1996, la Régie régionale estimait à 40 le nombre des gangs de rue actifs à Montréal¹⁰. L'isolement des personnes, l'exclusion, le sentiment d'impuissance et la peur sont des facteurs qui favorisent l'apparition des comportements violents.

Le phénomène des gangs et de violence dans les écoles s'explique par certains facteurs, notamment le niveau de pauvreté et d'exclusion sociale de certains groupes de jeunes, le sentiment de non performance associé aux activités scolaires et le changement dans les rapports entre étudiants et professeurs (moins de profs, moins de disponibilité ...).

Pour ce qui a trait aux jeunes couples, la violence conjugale est 70 % plus élevée à Montréal que dans le reste du Canada¹¹. Ce fait est d'autant plus grave que sans intervention les comportements violents vont se poursuivre plus tard.

Judiciarisation

Depuis quelques années, il se développe une approche qui tend à judiciariser les difficultés que vivent certains jeunes, notamment par le biais de contraventions. Cette approche ne semble pas être la plus efficace pour régler les problèmes, mais tend plutôt à en créer d'autres. Il semble qu'il serait davantage pertinent d'accompagner ces jeunes vers des intervenants qui pourront fournir des ressources afin de régler ou réduire l'ampleur des problèmes vécu par ceux-ci.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur le thème *Services sociaux, santé et justice*

Première priorité - Injecter les fonds nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés dans la communauté jeune et assurer une stabilité dans le financement des organismes communautaires.

Deuxième priorité - Améliorer la qualité des services jeunesse :

- en les adaptant aux besoins des jeunes;
- en les augmentant;
- en assurant leur gratuité;
- en augmentant l'accessibilité et l'information concernant les ressources disponibles;
- en sensibilisant les professionnels à une philosophie d'action qui recherche la participation des jeunes;
- en augmentant la rapidité d'intervention des intervenants.

Et ce, en accordant une attention particulière aux clientèles vulnérables notamment les communautés culturelles, les jeunes âgés entre 15 et 17 ans, les toxicomanes et les jeunes parents.

Troisième priorité - Augmenter et adapter des interventions de prévention, d'information, et de sensibilisation afin de prévenir la discrimination, la criminalisation et la judiciarisation, notamment chez les jeunes des communautés culturelles et les jeunes de la rue.

Quatrième priorité - Contrer la pauvreté chez les jeunes.

Cinquième priorité - Améliorer la qualité de vie à l'école en augmentant les ressources en services sociaux et en activités parascolaires, en améliorant la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école et en faisant en sorte que le personnel social soit plus disponible et à l'écoute des jeunes.

Sixième priorité - Favoriser la concertation inter-réseau entre les organismes autant pour les activités de prévention que d'intervention.

Septième priorité - Augmenter les lieux de rassemblement de jeunes ce qui permettrait de les rejoindre massivement pour les informer et les sensibiliser sur leurs droits et leurs devoirs.

Bref portrait de la situation

Ce thème interpelle différemment chaque jeune, certains luttant pour obtenir un emploi et d'autres pour améliorer leurs conditions de travail. Les années 2000 apportent aussi une transformation des réalités du marché de l'emploi et le travail atypique prend de plus en plus d'ampleur. La précarité économique est cependant le lot de plusieurs jeunes montréalais et apporte aussi de nouvelles difficultés telles que la violence ou la faim.

L'emploi dans la région de Montréal

En 1997, le taux d'emploi des 15-29 ans était de 61,9 % pour la région de l'île de Montréal, tandis que pour l'ensemble du Québec il s'élevait à 64,9 %. Dans l'ensemble du Québec et sur l'île de Montréal, le taux d'emploi et le taux d'activité ont fait une chute dans les dernières années. Entre 1987 et 1997, le taux d'emploi chez les 15-24 ans a fait une chute de plus de 11 %, ce qui place l'île de Montréal parmi les régions où la baisse fut la plus significative au Québec.

Une cause importante est l'allongement de la période de fréquentation scolaire. Cet allongement est notamment tributaire d'un resserrement du marché du travail¹².

Conditions d'emploi chez les jeunes travailleurs

En 1992, un peu plus de la moitié des jeunes âgés entre 15 et 24 ans détenaient un emploi. Le travail à temps partiel¹³ est une caractéristique importante du travail chez les 15-19 ans puisque 68 % de ceux qui travaillent le font à temps partiel, tandis que pour les 20-24 ans 25 % travaillent à temps partiel. Pour certains, c'est l'obligation de la fréquentation scolaire qui explique le travail à temps partiel et pour d'autres, c'est l'impossibilité de trouver un travail à temps plein.

À propos de la permanence en emploi, les statistiques québécoises nous démontrent qu'en 1997, 90 % des personnes de 25 ans et plus détenaient un emploi permanent contrairement à 81 % pour les jeunes entre 15 et 25 ans en excluant les étudiants¹⁴. Souvent les derniers entrés, les jeunes, sont les premiers à être mis à pied. Ces chiffres ne dévoilent pas les conditions de travail vécues par ces jeunes travailleurs.

La protection syndicale au Québec est chez les jeunes plus restreinte que chez les travailleurs de 25 ans et plus. 19 % des jeunes entre 15 et 24 ans sont couverts par une accréditation syndicale contrairement à 46 % pour les travailleurs de 25 ans et plus¹⁵.

Le bassin important de jeunes sans emploi peut avoir un effet direct sur la détérioration des conditions de travail et salariales. Certains jeunes se sentent privilégiés d'avoir un emploi, alors ils acceptent de faire des " Mc job ", même s'ils possèdent des qualifications supérieures.

Répartition hommes-femmes

Les femmes ont un revenu moins élevé que les hommes, même si l'écart s'est rétréci considérablement pour le groupe d'âge de 25 ans et moins. En 1995, le revenu moyen des hommes âgés entre 15 et 24 ans est de 8 547 \$ dollars, tandis que celui des femmes est de 7 918 \$ dollars. L'écart de revenu entre les hommes et les femmes est de 629 \$ dollars par année¹⁶.

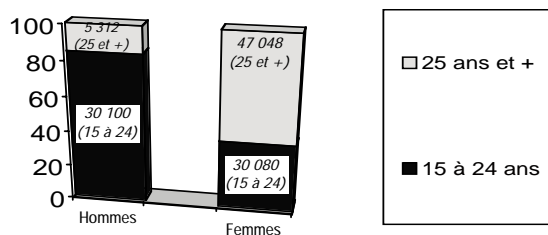
Taux de chômage

Les jeunes sont et ont toujours été durement touchés par le chômage et ce, dans une proportion toujours plus grande que leurs aînés. Le taux de chômage des 30 ans et moins se maintient à près de 18 % alors que la moyenne québécoise oscille entre 10 % et 11 %. Cependant, les chiffres nous montrent que les jeunes de Montréal sont moins affectés que ceux du reste de la province. En 1996, le taux de chômage montréalais se chiffrait à 17,9 % alors que celui de la province de Québec était de 19,1 %. Chez les minorités visibles, le taux de chômage grimpe jusqu'à 27 % à la grandeur du Québec. Le taux de chômage des jeunes des minorités visibles habitant la ville de Montréal atteint 41 %.

Jeunes sans revenu

En 1996, sur l'île de Montréal, 85 % des hommes sans revenu étaient âgés entre 15 et 24 ans. Chez les femmes, ce pourcentage était de 39 %. Au-delà des pourcentages, nous remarquons qu'il y a 30 100 hommes et 30 080 femmes sans revenus chez les moins de 25 ans. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils et elles sont étudiant(e)s et/ou vivent avec leurs parents. Cependant, nous constatons que les hommes réussissent à se décrocher un emploi plus facilement que les femmes après 25 ans puisque 47 048 femmes demeurent sans revenu après 25 ans. Ce nombre est réduit à 5312 chez les hommes.

Proportion de la population de l'île sans revenu en fonction du sexe et de l'âge



Conditions économiques des étudiants

Depuis dix ans, le revenu moyen de la population étudiante collégiale et universitaire n'excède pas 6 000 \$ dollars et 10 000 \$ dollars respectivement. De ce revenu, la contribution parentale oscille entre 14 % et 17 % seulement. Statistiques Canada démontre la précarité étudiante en signalant que 80 % des étudiants ont un revenu inférieur au seuil des faibles revenus.

Les emplois décrochés par les étudiants sont le plus souvent saisonniers ou à temps partiel. À cette précarité de l'emploi, ajoutons que l'ensemble de la population étudiante n'est pas admissible à la sécurité du revenu pour des raisons de statut social. De plus, ne sont admissibles à l'Assurance emploi que 27,5 % des jeunes¹⁷.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse sur le thème *Revenu et emploi*

Première priorité - Favoriser l'accès et l'insertion volontaire à l'emploi pour les jeunes de tous âges et de tous les milieux, particulièrement pour les communautés culturelles et les minorités visibles.

Deuxième priorité - Développer et promouvoir des formules alternatives d'apprentissage, de formation et de travail en supportant les organismes qui offrent des services visant l'accès au marché du travail (CJS, stages d'études, entreprises d'insertion et d'entraînement).

Troisième priorité - Améliorer les programmes de soutien du revenu (sécurité du revenu, assurance emploi, prêts et bourses) afin qu'ils soient équitables et non-discriminatoires vis-à-vis les jeunes et assurer un revenu minimum garanti.

Quatrième priorité - Renforcer les rôles de l'école (secondaire, collégial et universitaire), de l'entreprise privée et des organismes communautaires dans la préparation au marché du travail par des mesures innovatrices notamment par l'alternance étude/travail, la création de stages de formation, le mentorat, le parrainage et les entreprises d'insertion répondant aux divers besoins des jeunes.

Cinquième priorité - Promouvoir de meilleures conditions de travail sans danger et sans discrimination et favoriser le respect des droits des jeunes travailleurs.

Bref portrait de la situation

S'ils veulent accéder à des emplois de qualité et participer aux affaires politiques et sociales, les jeunes doivent acquérir une formation académique adéquate. Toutefois, depuis une dizaine d'années, le concept d'universalité s'est érodé, notamment avec l'apparition de divers coûts au niveau primaire et secondaire et l'augmentation des frais de scolarité au niveau postsecondaire. Également, nous sommes en présence d'un système d'éducation qui n'est pas toujours adapté aux besoins de tous les jeunes.

Portrait du système d'éducation sur l'île de Montréal¹⁸

Le territoire de l'île de Montréal est desservi par 6 commissions scolaires, 11 cégeps et campus, 32 établissements privés de niveau collégial et 4 universités (7 si l'on tient compte des composantes).

L'île de Montréal présente un nombre important d'écoles privées. En effet, un élève sur 5 fréquente l'école privée au primaire et au secondaire. De plus, l'utilisation régulière de deux langues dans la région pousse un élève sur quatre à fréquenter une école anglaise.

La pauvreté dans les écoles de la région de l'île de Montréal

Les écoles de la région sont également le reflet de la société puisque près de la moitié des écoles primaires et secondaires vit des situations difficiles. Effectivement, 48 % des 467 écoles sur le territoire montréalais sont considérées à risques. C'est-à-dire qu'elles ont un faible taux de diplomation et un faible taux de revenus. Ce qui représente le plus haut taux au Québec. De plus, 58 % des écoles de l'Île sont "défavorisées" au plan socioéconomique.

Fréquentation et diplomation

Fréquentation scolaire pour les 15-24 ans sur l'île de Montréal



source : Statistique Canada, 1996

Entre 1991 et 1996, le nombre de personnes de 15 ans et plus ayant un niveau d'éducation inférieur à une neuvième année (secondaire 3) a diminué et se situe à 17,7 % de la population.

La fréquentation universitaire, quant à elle, a fait un bond de 26,7 % à 29,7 % de la population de l'île de Montréal. La population est donc très polarisée au niveau de l'éducation, un groupe peu scolarisé et un groupe qui l'est fortement. L'île de Montréal a le plus haut niveau de scolarité au Québec.

Le décrochage scolaire est une problématique réelle sur l'Île. Une étude sur les commissions scolaires de l'Île nous dévoile que le taux moyen de décrochage entre 1992-1993 et 1995-1996 était de 38,2%. Ceci implique que 7 000 élèves, annuellement, ne terminent pas leurs cours réguliers de niveau secondaire. Plusieurs causes entrent en jeu, telles que les facteurs liés à la société, à la famille, à l'école et à l'élève lui-même¹⁹.

Réussite aux épreuves uniques

Les élèves de la région de l'île de Montréal ont atteint, pour les épreuves uniques du secondaire, en juin 1998, le deuxième rang après la région de Québec. Cependant, certains secteurs de l'Île ont des résultats beaucoup plus bas.

L'étudiant, la métropole et le transport en commun²⁰

La mesure tarifaire du transport en commun sur l'île de Montréal s'adresse aux étudiants de moins de 18 ans. C'est-à-dire que, de façon générale, ces tarifs sont pris en charge par les parents qui doivent le plus souvent subvenir au bien-être de leurs enfants jusqu'à cet âge. Au niveau postsecondaire, la majeure partie des étudiants doivent assumer eux-même leurs frais de déplacement en transport collectif, sans compter les nouvelles responsabilités financières rencontrées à l'orée de la vingtaine: nourriture, loyer, frais de scolarité, etc.

L'achalandage sur les ponts et sur le territoire de la CUM augmentera de 23 % d'ici 2011. Pour pallier à cette explosion du parc automobile, il faudrait construire quatre (4) ponts supplémentaires d'ici 11 ans²¹. Le développement du transport en commun - augmentation du service, l'extension et la création de voies réservées - et d'une culture d'utilisation de ce mode de transport - mesures tarifaires incitatives - sont autant de facteurs qui permettraient de freiner le gonflement du parc automobile et élimineraient de facto les effets pervers reliés à l'utilisation massive de l'automobile. La création d'un tarif étudiant universel pour les étudiants de plus de 18 ans peut influencer le choix du moyen de transport. Cette mesure incitative permettrait de développer une culture d'utilisation du transport en commun.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse *sur le thème **Éducation et apprentissage***

Première priorité - Améliorer les conditions d'apprentissage et la qualité de la formation à tous les niveaux pour les jeunes, notamment :

- en améliorant leurs conditions socio-économiques,
- en favorisant leur insertion socioprofessionnelle,
- en révisant globalement les approches éducatives de façon à rendre l'école plus interactive et plus respectueuse des rythmes d'apprentissage des élèves c'est-à-dire :
 - en développant des mesures pour favoriser la persistance aux études,
 - en soutenant financièrement les organismes communautaires d'aide aux leçons et aux devoirs,
 - en assurant l'arrimage entre les niveaux (secondaire, collégial, universitaire),
 - en valorisant et en encourageant la formation professionnelle,
 - en préparant les jeunes à l'exercice de la citoyenneté démocratique (droits et devoirs des citoyen(ne)s, accès à la syndicalisation),
 - en offrant une formation qualifiante aboutissant à des compétences transférables,
 - en améliorant les ressources humaines, l'environnement physique et la sécurité dans les établissements scolaires et en diminuant les frais scolaires.

Deuxième priorité - Favoriser la collaboration entre les organismes communautaires jeunes et l'école, et les soutenir financièrement dans leurs activités.

Bref portrait de la situation²²

Il existe peu de chiffres et de recherches sur la place des jeunes entre 12 et 30 ans dans les lieux de décisions qui les concernent. On peut facilement affirmer que l'influence des jeunes dans des lieux décisionnels, structurés ou non, devrait être améliorée. En plus, les jeunes sentent qu'ils ont peu ou pas de pouvoir et qu'ils n'ont pas toujours leur place pour se faire entendre.

Éducation

Même si l'éducation représente un domaine qui touche directement les jeunes, ils ne sont pas toujours influents dans les décisions les concernant.

Au niveau du secondaire, l'influence des jeunes reste à développer. En effet, les étudiants du secondaire n'ont aucun droit de vote sur les conseils d'établissement de leurs écoles, ils sont limités à un droit de parole. Une association ou un conseil étudiant est mis en place dans chaque école. Souvent ces associations ou conseils étudiants n'ont pas les moyens et la chance d'influencer les décisions qui les concernent. Ils sont aussi absents dans les grandes décisions des commissions scolaires, ainsi qu'au Conseil supérieur de l'éducation.

Au niveau postsecondaire, les regroupements et associations étudiantes détiennent des moyens plus importants et sont en mesure d'influencer davantage les décisions qui les concernent. Malgré les moyens et les places réservées aux étudiants sur différents comités, notamment le Conseil d'administration ou la commission des études, nous ne sommes pas en mesure d'établir quel est le poids des étudiants dans les décisions de leur vie académique, d'autant plus que la place accordée à la population étudiante diffère d'une institution à l'autre.

Emploi et économie

Récemment, ce secteur a fait une percée face à la place des jeunes dans les décisions. Par exemple, le secteur syndical a donné une voix aux jeunes à travers des comités jeunes et la Jeune chambre de commerce s'est donnée des moyens d'influencer certaines décisions. De plus, il existe depuis quelques années un comité jeunesse ayant pour mandat de fournir des avis dans les dossiers du Gouvernement concernant l'emploi, il s'agit du Comité aviseur jeune d'Emploi-Québec. Cependant, il y a encore du chemin à faire.

Organismes communautaires jeunesse

Plusieurs organismes ciblant les jeunes offrent des possibilités variées de prise en charge. Ces organismes offrent différents lieux de pouvoir aux jeunes : Conseils d'administration, comités de jeunes, comités d'organisation d'activités...

Par le biais de l'implication au sein de leur milieu de vie, les jeunes font l'apprentissage des mécanismes de la démocratie, développent leur autonomie, confrontent leurs idées, discutent de ce qui les concernent et surtout prennent des décisions.

Les domaines d'absence des jeunes

Au niveau municipal la place des jeunes est très limitée. Il existe très peu de lieux où les jeunes peuvent se faire entendre. Il en est de même pour le domaine social et de la santé. Il n'y a pas de places réservées aux jeunes dans les Régies régionales de la santé, dans les CLSC ou dans les hôpitaux. Les places et l'influence se font aussi rares dans les organismes et les institutions culturelles et de loisirs.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse *sur le thème **Accès et influence dans les lieux décisionnels***

Première priorité - Créer et adapter les milieux décisionnels de façon à ce que tous les jeunes puissent s'y intégrer et y participer pleinement :

- en favorisant l'accès à l'information pour toutes et tous sans discrimination,
- en consultant les jeunes sur les grandes questions les concernant et en leurs accordant le droit de vote, ainsi que le droit à la gestion du budget,
- en favorisant la pratique des sièges réservés avec droit de vote.

Deuxième priorité - Promouvoir et reconnaître officiellement l'engagement et la participation des jeunes en soutenant les organisations qui outillent les jeunes à la pratique de la vie associative et démocratique.

Bref portrait de la situation

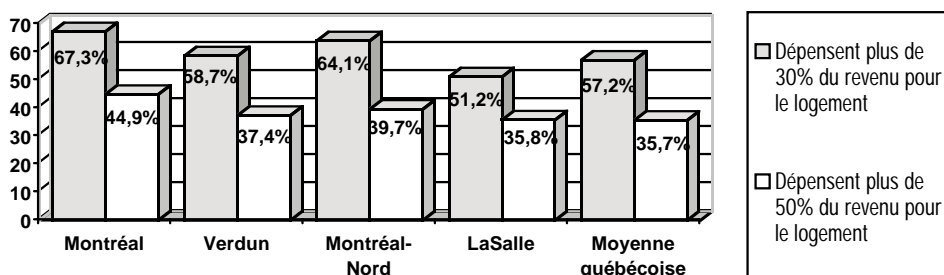
Ce thème concerne les jeunes qui assurent leur propre logement et non ceux qui habitent chez leurs parents.

Montréal est une ville de locataires, leur présence à Montréal dépasse grandement la moyenne québécoise. En 1996, 72,9 % des ménages²³ étaient des locataires, ce qui représente 341 800 ménages, alors que la moyenne nationale était de 43,7 %²⁴.

Économique

Le pourcentage du revenu des jeunes qui est consacré au logement dépasse considérablement la norme nationale. Normalement, un ménage devrait accorder 30 % de son revenu à se loger sans mettre en péril la satisfaction de ses autres besoins. Pour la ville de Montréal, 67,3 % des jeunes de 15 à 24 ans consacrent plus de 30 % de leur revenu à se loger. Chez les 25-34 ans, le pourcentage est de 42,3 % de leur revenu. En fait, 44,9 % des jeunes (15-24 ans) accordent plus de 50 % de leur revenu au poste budgétaire logement. Cette moyenne montréalaise dépasse aussi largement la norme nationale qui est de 35,7 %.

Pourcentage du revenu consacré au logement par les ménages locataires de 15 à 24 ans



Source : Statistique Canada, 1996

Plus qu'une réalité économique, le taux élevé des jeunes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement apporte l'insécurité financière, des difficultés avec les services publics, une mauvaise alimentation, etc.

Il est également intéressant de noter que les loyers ont été relativement stables entre 1991 et 1996. Le coût moyen du loyer, au Québec, incluant l'électricité et le chauffage est passé de 480 \$ dollars à 506 \$ dollars. L'aggravation de la situation est notamment due à la baisse des revenus et à des changements d'habitudes de location tel l'augmentation du nombre de personnes vivant seules²⁵. Également, les personnes vivant de la sécurité du revenu et voulant partager un logement sont pénalisées monétairement sur leur chèque mensuel.

Discrimination dans l'accès au logement

Il est difficile de faire la preuve que les jeunes vivent de la discrimination dans l'accessibilité à un logement. Il n'existe aucune statistique à cet effet. Cependant, on peut penser qu'il existe une croyance discriminatoire face au manque de revenus de certaines catégories de jeunes : les étudiants, les jeunes avec une apparence marginale, les familles monoparentales, les prestataires de la Sécurité du revenu. Ces locataires doivent se contenter d'un logement dans un moins bon état et doivent subir une série d'obstacles supplémentaires pour la location d'un logement²⁶.

Conditions des logements

Au Québec, 93 455 logements requièrent des réparations majeures. À Montréal c'est un (1) logement sur quatre (4) qui demande des réparations majeures ou mineures. Il nous est impossible de chiffrer combien de ces logements sont habités par des jeunes.

Sans abri

De plus en plus de jeunes se retrouvent à la rue, ceci étant une conséquence des nouvelles réalités du marché du travail, du décrochage scolaire, d'un désordre familial, des coupures à l'Assurance emploi ou à la Sécurité du revenu. Également, l'arrivée de plusieurs jeunes des banlieues et des régions peut augmenter le nombre de sans-abri. Diverses solutions sont abordées : les jeunes se promènent de squat en squat ou demeurent à plusieurs dans un logement insalubre et peu coûteux.

L'exode vers les banlieues

L'exode des jeunes ménages vers la banlieue engendre un clivage entre les fonctions résidentielles et le travail. Les payeurs de taxes disparaissent, mais se servent des services de la Ville. Montréal, la ville centre, devient de plus en plus peuplée de personnes plus âgées et plus démunies.

Les mesures gouvernementales

Le programme AccèsLogis, le seul qui permet le développement de nouveaux logis sociaux, est financé au 2/3 par le gouvernement provincial et l'autre 1/3 provient du milieu municipal. AccèsLogis a financé la construction de 1 325 logements sociaux (HLM, Coop ou OSBL d'habitation) en 2 ans d'existence. Au 10 mars 1999, 900 logis ont été construits. En 1998, la Ville de Montréal a financé 500 logements sociaux.

Le programme Allocation-logement offre une aide monétaire atteignant un montant maximal de 80 \$ dollars par mois. Il est bon de noter qu'aucune mesure n'est instituée pour faciliter l'accompagnement et l'installation des jeunes dans les logements.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse *sur le thème **Habitation***

Première priorité - Favoriser l'accès au logement dans les HLM, COOP, OSBL et résidences pour étudiant(e)s en élargissant les critères d'accessibilité et en créant de nouvelles unités.

Deuxième priorité - Contrôler le prix des logements en instaurant un système d'inspection pour maintenir la qualité et l'accessibilité.

Troisième priorité - Assurer un financement stable et suffisant pour les organismes s'occupant de l'habitation et leurs ressources d'accompagnement et créer de nouvelles unités pour répondre aux besoins.

Quatrième priorité - Prévoir les moyens concrets pour mieux informer les jeunes sur leurs droits et sur les questions de logement notamment :

- en distribuant un bottin adapté à leurs besoins,
- en faisant de la publicité,
- en offrant un service de références vers les ressources appropriées,
- en leur offrant un soutien dans la recherche d'un logement etc.

Cinquième priorité - Favoriser certaines mesures dont :

- l'abolition des compressions à la Sécurité du revenu pour le partage d'un logement,
- une aide pour les jeunes qui paient trop cher pour se loger,
- une bonification des programmes de crédits de taxes pour les jeunes.

Sixième priorité - Régionaliser le dossier du logement social afin de partager la responsabilité entre l'ensemble des municipalités du territoire.

Bref portrait de la situation - le loisir

Sur le plan individuel, la notion de loisir comprend trois (3) dimensions: le temps libre, les activités et la liberté de choix. Le temps libre est le temps dont dispose une personne après s'être acquittée de ses obligations. Les activités réfèrent à la participation active d'une personne à l'une ou l'autre des nombreuses formes de loisir (culturels, physiques et sportifs, scientifiques, socioculturels, touristiques et de plein-air). Quant à la liberté de choix, elle réfère à la possibilité qu'a une personne de pratiquer des activités qui lui plaisent et qui répondent à ses besoins de détente, de repos, de divertissement ou de développement.

Ainsi, le loisir est essentiel au développement des jeunes, améliorant les aptitudes physiques et motrices, sociales, créatives, intellectuelles et plusieurs autres utilisées dans la vie. Il favorise l'épanouissement général de la personne. Le loisir est aussi un facteur déterminant de l'état de santé des jeunes, particulièrement pour les jeunes défavorisés ou handicapés. Qu'on parle de santé physique ou mentale, on reconnaît habituellement que chaque dollar investi en prévention amène des économies majeures en soins curatifs. Le loisir constitue une forme unique de lutte contre le stress, un moyen de prévention et de traitement des problèmes de santé et favorise une image positive de soi.

Les activités physiques à caractère libre que les adolescents préfèrent sont: la

La participation des jeunes

marche, le vélo, la baignade et le patin à glace. Leurs choix vont ensuite aux activités physiques compétitives ou récréatives comme le base-ball, le hockey, la planche à neige, etc²⁷. En ce qui concerne la pratique de l'activité physique, la différence entre les garçons et les filles est flagrante; cette forme de loisir attire la moitié moins de filles que de garçons.

En général, on note une diminution de l'activité physique au début de l'adolescence. Plusieurs facteurs expliquent le désengagement de l'activité physique:

- La perte du plaisir souvent liée au contexte qui entoure l'activité physique;
- L'apparition de nouvelles activités et de nouveaux intérêts;
- L'apparition de nouvelles responsabilités ou exigences.

Chez les 15-24 ans, les activités physiques les plus populaires sont la marche, la danse et le vélo. Ces activités sont pratiquées tant chez les gars que chez les filles, mais à des degrés différents de participation²⁸. Les activités culturelles telles le dessin, la peinture ou la pratique d'un instrument de musique, sont plus populaires chez les filles que chez les garçons. Les loisirs communautaires, quant à eux, réduisent l'isolement, la solitude et les risques de comportement

antisocial et favorisent, de plus, l'harmonie entre les différents groupes ethno-culturels. Aussi, il est à noter que les jeunes écoutent en moyenne 26 heures de télévision par semaine et consacrent un nombre croissant d'heures aux jeux électroniques, à la navigation sur Internet et à la découverte du micro-ordinateur²⁹.

Des obstacles à la pratique du loisir

Plusieurs obstacles courants sont rencontrés dans la pratique du loisir par les jeunes:

- Le manque d'argent pour l'inscription ou pour l'achat de l'équipement;
- Le manque d'information sur les programmes ou les installations existantes;
- L'offre de services qui ne correspond pas toujours aux besoins des jeunes;
- Certaines situations spécifiques des communautés culturelles;
- Le manque de soutien parental ou social³⁰;
- Le manque de lieux de rencontre pour les adolescents.

Des apports bénéfiques

Le loisir est une importante source d'activités économiques dans les collectivités. Créateur de nombreux emplois dans le réseau associatif, il sert aussi de tremplin en pré-employabilité pour les jeunes qui agissent comme responsables d'activités, promoteurs de projets et d'événements, aide-animateurs ou bénévoles.

Une base fragile

Cependant, la structure du loisir est fragile puisqu'elle est maintenue par une multitude de petits organismes qui consacrent une large partie de leurs activités à la recherche de financement. Les conditions précaires d'emploi dans le réseau associatif entraînent un taux de roulement élevé chez le personnel d'animation. L'effritement du bénévolat contribue à la difficulté d'offrir des services de loisirs aux jeunes. L'apport préventif du loisir n'est pas toujours reconnu, ce qui limite le financement de certaines activités de loisir par des bailleurs de fonds non-traditionnellement sollicités.

Bref portrait de la situation - la culture

Le paysage culturel des jeunes montréalais est un univers éclaté, multiethnique et métissé, influencé autant par notre spécificité québécoise que par des courants internationaux. Qu'on parle de musique, de théâtre, de danse, de littérature, de cinéma ou de toute autre manifestation artistique, les jeunes Montréalais vivent au centre de l'action. Des disciplines naissent ici ou y redeviennent actuelles: les arts du cirque, les arts médiatiques, la vidéo et la performance trouvent à Montréal des artisans, des diffuseurs et des publics.

Les jeunes artistes sont cependant peu intégrés dans les industries culturelles et doivent par conséquent développer des structures parallèles. Les institutions demeurent difficiles d'accès pour les jeunes. Les pouvoirs publics investissent peu dans les manifestations artistiques des jeunes. Le Québec accuse un retard important dans le développement des cultures dites "marginales ou alternatives". Les associations, regroupements et tables de concertation laissent peu de places aux jeunes et se concentrent sur des institutions culturelles établies.

D'autre part, les jeunes fréquentent peu les salles de spectacles, en raison bien sûr des prix, mais aussi à cause d'autres facteurs tels que le manque d'information et les préjugés.

Priorités issues de l'Événement régional jeunesse *sur le thème Arts, culture et loisirs*

Première priorité - Reconnaître l'aspect préventif et éducatif des arts, de la culture, des loisirs et des sports en réajustant les critères et en accroissant le financement public et privé.

Deuxième priorité - Améliorer l'organisation et la diffusion de l'information sur les arts, la culture, les loisirs et les sports et sensibiliser la population.

Troisième priorité - Assurer le développement de la relève par des programmes de soutien à l'embauche des jeunes.

Quatrième priorité - Promouvoir la concertation entre les divers milieux afin d'améliorer l'offre, l'accessibilité et la qualité des services.

Cinquième priorité - Accroître le financement public et privé pour soutenir les arts, la culture, les loisirs et les sports.

Sixième priorité - Favoriser l'accès aux activités culturelles dès le jeune âge notamment par le biais de mesures financières.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal étant constitué, il devra maintenant s'attaquer à l'élaboration d'un Plan d'action régional jeunesse à partir des priorités établies par les participantes et les participants de l'Événement régional jeunesse. De plus, le Forum jeunesse devra s'assurer que ses préoccupations soient considérées dans le Plan de développement stratégique de la région de l'île de Montréal 2000-2005 du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDİM). Aussi, il devra jouer un rôle d'aviseur auprès du Gouvernement sur les dossiers régionaux qui touchent les jeunes.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal a du pain sur la planche et les mois qui viennent seront sûrement des plus motivants. Bien sûr, la concertation n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'elle implique des acteurs de milieux divers. Cependant, le fruit de ce travail peut s'avérer des plus positifs. Le niveau d'implication, la détermination et l'esprit de concertation des gens présents à l'Événement régional jeunesse permettent d'espérer la concrétisation de projets significatifs et d'envergure pour la population jeune de la région métropolitaine.



RDIM



Conseil régional
de développement
de l'île de Montréal